

Envoyé en préfecture le 16/09/2024 Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID: 007-200073096-20240912-DELIB\_2024\_512-DE

#### Département de l'Ardèche

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

## Séance du 12 septembre 2024

Le 12 septembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents**: MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL. Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), M. Michel BRUNET (pouvoir à Delphine COMTE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Denis DEROUX (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à Jean-Michel MONTAGNE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), Mmes Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

En septembre 2023, Mme la Première Ministre avait réaffirmé la volonté de l'Etat d'accompagner la transition écologique comme une priorité absolue avec en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration de la biodiversité, la gestion durable de nos ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique vient répondre à cette volonté à travers plusieurs objectifs :

- ✓ (Re)mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour d'un projet de territoire partagé, pour conforter cet espace privilégié de dialogue entre Etat, collectivités, structures porteuses de CRTE et autres acteurs du territoire
- ✓ Faciliter le rapprochement des différentes politiques publiques autour d'objectifs communs à l'échelle d'un bassin de vie, avec comme fil conducteur la transition écologique
- ✓ Faire du CRTE, une « fabrique à projets » des territoires au service des objectifs de transition écologique
  - accélérer les projets inscrits dans les contrats et ceux à venir, qui répondent aux besoins des territoires et contribuent aux objectifs de transition écologique;
  - tous les projets sont concernés, qu'ils aient ou non pour objectif principal la transition écologique;
  - devenir un outil de mise en œuvre à l'échelle du bassin de vie des objectifs de planification écologique.
- ✓ Donner de la visibilité aux élus avec un engagement pluriannuel pour travailler dans la durée

Nombre de membres

Afférent au En exercice
CC 70 69
Présent Votant
49 59

### Date de convocation

6 septembre 2024

Ressources humaines – Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique

N° de la délibération 2024-512

Secrétaire de séance : Sandrine PEREIRA

Date et heure de publication : 17/09/2024 10:49:09

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID: 007-200073096-20240912-DELIB\_2024\_512-DE

ARCHE Agglo, avait ainsi approuvé lors du Conseil communautaire du 15 mai la demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Réussite et de Transition Ecologique.

Le Président propose à l'assemblée de créer un poste de Chargé de mission CRTE en contrat de projet d'une durée initiale de 3 ans, renouvelables, dans le but de réussir la transition écologique sur le territoire et de donner une dimension plus vertueuse aux projets et aux actions menées par l'agglomération et également d'irriguer l'ensemble du bloc local, à savoir, les communes du territoire.

Les missions de ce poste seront les suivantes :

- ✓ Accompagner les communes afin de mieux appréhender les problématiques liées à la transition écologique dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Intégrer l'usage de la « boussole de la transition écologique » afin d'accompagner les collectivités à rendre leur projet plus vertueux
- ✓ Accompagner en ingénierie les communes en matière de gestion de projet (mission d'AMO auprès des communes) et d'ingénierie financière
- ✓ Contribuer à la revue de projets avec les services de l'Etat 2 à 3 fois par an pour permettre un questionnement collectif des projets.

Le Chargé de mission CRTE aura une rémunération définie par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux (Catégorie A) et sera en cohérence avec la formation et l'expérience du candidat.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24;

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n° 2021-345 du 7 juillet 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et sa signature avec les Préfectures de la Drôme et de l'Ardèche pour 6 ans ;

Vu la délibération n° 2023-412 du 5 juillet 2023 approuvant le projet de territoire d'ARCHE Agglo, ses orientations et son plan d'action ;

Vu la délibération n°2024- 253 du 15 mai 2024 approuvant la demande de subvention « Fonds Verts » pour l'appui à l'animation, au suivi et à l'évaluation du Contrat de Réussite et de Transition Ecologique ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

### Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération et à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 12 septembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/09/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo